

## MUNICIPALITE DE SAINT-ALBAN

À une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Alban tenue le 8 juin 2020 à 19h30, par vidéoconférence, étaient présents monsieur le maire Deny Lépine, mesdames les conseillères Émilie Garneau, et Carmen Marquis et messieurs les conseillers Sébastien Chalifour et Jean-Marc Julien, tous membres du conseil et formant quorum.

Mme Julie Quintin et M. Christian Caron étaient absents.

M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier était également présent.

**2020-06-62**

### **Ordre du jour.**

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que l'Ordre du jour soit adopté tel que déposé, mais demeure cependant ouvert à l'article 10 : Divers et Questions.

**2020-06-63**

### **Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2020**

Il est proposé par M. Jean-Marc Julien et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2020 19h30 soit adopté tel que lu et déposé.

### **Période de questions**

Traitement des questions de la part de la table du conseil.

**2020-06-64**

### **Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local – Demande d'aide financière – rang des Grondines**

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Qu'une demande d'aide financière soit déposée dans le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local pour le décohésionnement et le rechargement du rang des Grondines

**2020-06-65**

### **Réfection du rang des Grondines – Mandat au service des travaux publics.**

Il est proposé par M. Sébastien Chalifour et unanimement résolu :

Que service des travaux publics soit autorisé à procéder à des travaux de décohésionnement et de rechargement du rang des Grondines, le tout pour une dépense estimée à 58 000 \$.

Que cette dépense soit affecté au Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local et au budget de fonctionnement pour le solde.

2020-06-66

**Réfection rue Sauveur-Patry – Appel d’offres pour disposition et démolition du 256 rue Principale**

Il est proposé par Mme Émilie Garneau  
et unanimement résolu :

Que certains matériaux de la résidence sise au 256 rue Principale soient offerts à la population par appel d’offres avant la démolition du bâtiment;

Que des soumissions soient demandés pour la démolition du bâtiment;

Que M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général, soit autorisé à octroyer les contrats, le moment venu.

2020-06-67

**Projet d’infrastructure à caractère supra local – rang de la Rivière Noire – Proposition à Sainte-Christine-d’Auvergne**

Considérant que les résidents du secteur du Lac Clair ont demandés aux municipalités de Saint-Alban et de Sainte-Christine-d’Auvergne si elles pouvaient prendre en charge une portion de 4,6 km du chemin d’accès vers le Lac Clair qui est présentement à leur charge,

Considérant que ce chemin dessert des citoyens de Saint-Alban et de Sainte-Christine d’Auvergne, en plus d’une gravière, une carrière et une érablière importante qui sont situées à Saint-Alban;

Considérant que le projet comporte deux volets, soit la mise à niveau du chemin et les dépenses d’entretien récurrentes à venir;

Considérant que les deux Municipalités ont déjà eu des discussions sur le sujet.

Il est proposé par M. Sébastien Chalifour  
et unanimement résolu :

Que le conseil municipal de Saint-Alban propose à celui de Sainte-Christine d’Auvergne la répartition des dépenses suivantes pour le projet :

- Règlement d’emprunt au montant de 250 000 \$ pour les travaux d’immobilisation, dont le remboursement serait divisé au prorata de la richesse foncière uniformisée (RFU) des secteurs respectivement desservis;
- Répartition de 90 % des dépenses d’entretien, estimée à 25 000 \$ par an, au prorata de la richesse foncière uniformisée (RFU) des secteurs respectivement desservis. Le 10 % restant étant attribué au transport lourd générée par la gravière, la carrière et l’érablière importante qui sont situées à Saint-Alban;

2020-06-68

**Contrôle des redevances sur les carrières et sablières – Mandat à Champagne et Matte A.G.**

Il est proposé par M. Jean-Marc Julien  
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban retienne la proposition de Champagne et Matte, Arpenteurs-Géomètres, au montant de 6900\$ pour 2020 et 5000\$ pour 2021 afin d’effectuer des relevés visant à contrôler les déclarations des exploitants de carrières et sablières.

2020-06-69

**Achat d’un tracteur à gazon – Mandat à Sport Plus Saint-Casimir**

Il est proposé par Mme Carmen Marquis  
et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Saint-Alban procède à l'achat d'une tondeuse à siège ariens au montant de 6 795 \$ + taxes chez Sport Plus St-Casimir

Que l'ancien tracteur à gazon de la Municipalité soit cédé gratuitement à la Corporation de gestion du Parc Naturel régional de Portneuf.

2020-06-70

**Aménagement du terrain des loisirs – COVID-19**

Il est proposé par Mme Émilie Garneau  
et unanimement résolu :

Que le service des Loisirs de la municipalité de Saint-Alban soit autorisé à prendre les moyens nécessaires pour rendre les installations de loisirs de la Municipalité le plus accessible possible dans le contexte du COVID-19, le tout, selon les recommandations de la Santé publique.

2020-06-71

**Demande de dérogation mineure – Mme Mélanie Boutin et M. Clermont Douville**

Considérant que Mme Mélanie Boutin et M. Clermont Douville sont propriétaire du lot 5 021 985 du cadastre du Québec, avec résidence dessus construite, portant l'adresse 1840 rang de la Rivière-Noire;

Considérant que les propriétaires désirent agrandir la résidence, mais qu'il est impossible de le faire sans empiètement dans la marge de recul prescrite par rapport à un cours d'eau;

Considérant que les propriétaires ont donc déposé une demande de dérogation mineure afin de réduire la marge de recul par rapport à un cours d'eau à 13,4 mètres plutôt que le 20 mètres prescrit;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au conseil municipal d'accorder la dérogation.

Il est proposé par M. Jean-Marc Julien  
et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise la réduction de la marge de recul par rapport à un cours d'eau à 13,4 mètres sur le lot 5 021 985 du cadastre du Québec, le tout, tel qu'illustré sur le plan 40\_5B-5R1P1 préparé par M. Frédéric Matte, arpenteur-géomètre.

**Bordereau de correspondance**

Dépôt du bordereau de correspondances

**Solde au compte chèque et solde de la marge de crédit.**

En date du 8 juin 2020, le compte chèque de la municipalité affichait un solde de 420 202,45 \$ et le solde de la marge de crédit était à 0 \$

2020-06-72

**Comptes à payer.**

Il est proposé par M. Sébastien Chalifour  
et unanimement résolu :

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer :

<b>NOM DU FOURNISSEUR</b>	<b>NUMÉRO DE CHÈQUE</b>	<b>MONTANT \$</b>
ANNULE	8770	0.00 \$
JOHANSEN, GUYLAINE	8781	480.00 \$

PERRON, MARIO	8782	100.00 \$
TREPANIER, DENISE	8783	592.50 \$
CONSTRUCTION PAVAGE PORTNEUF	8784	1 046.43 \$
COURRIER DE PORNEUF	8785	657.94 \$
ENGLOBE	8786	2 414.48 \$
EQUIPEMENT BUREAU PORTNEUF CHAMPLAIN	8787	1 023.16 \$
EXCAVATION C.-E. FALARDEAU	8788	8 384.56 \$
GARAGE LEDUC & TROTTIER	8789	52.49 \$
GARAGE MECANIQUE MM	8790	187.74 \$
GIRARD, ALEX	8791	319.73 \$
GIRARD, CAROLINE	8792	47.42 \$
GRAYMONT	8793	1 116.66 \$
GROUPE CLR	8794	274.79 \$
PORTNEUF INFORMATIQUE	8795	62.09 \$
EUROFINS ENVIRONEX	8796	125.61 \$
ALIMENTATION DUSABLON	8797	236.73 \$
MATERIAUX AUDET	8798	2 005.61 \$
MEUBLE PARE	8799	447.23 \$
MEUNERIE DYNAMIX	8800	85.04 \$
PERRON, JOCELYN	8801	300.00 \$
PERRON, STEPHANE	8802	430.00 \$
ADT CANADA INC.	8803	142.67 \$
REGIE REGIONALE	8804	5 506.28 \$
LES SERRES PERADIENNES	8805	1 321.63 \$
LE SERRURIER ST-MARC	8806	124.87 \$
SPORTS PLUS ST-CASIMIR	8807	165.08 \$
TESSIER PRO MECANIQUE	8808	67.84 \$
TREMBLAY BOIS	8809	1 808.58 \$
VILLE DE DONNACONA	8810	30.00 \$
VILLE DE ST-MARC-DES-CARRIERES	8811	1 387.97 \$
XEROS CANADA LTEE	8812	44.18 \$
	DAS Prov.	4 702.27 \$
	DAS Fed.	2 009.27 \$
	Télu	1 788.69 \$
	Hydro Québec	4 019.94 \$
	Eko	430.22 \$
	Visa	291.55 \$
	REER	859.46 \$
	Salaire	10 240.76 \$
	<b>TOTAL:</b>	<b>55 331.47 \$</b>

### **Divers et questions**

Traitement des questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée.

**2020-06-73**

### **Levée de la séance**

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que la présente séance ordinaire du Conseil municipal soit levée;

Le maire lève la séance à 20h15.

\_\_\_\_\_  
Deny Lépine,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Vincent Lévesque Dostie  
Directeur général et secrétaire-trésorier

« Je, Deny Lépine, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »